

Comité Syndical du 26 novembre 2021

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 26 novembre 2021 à 17h00 dans la salle polyvalente de Somberron.

En raison de la pandémie, l'accueil des délégués s'est effectué dans le strict respect des règles sanitaires, avec port du masque obligatoire, distanciation, utilisation de gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle, mise à disposition de stylos et contrôle du pass sanitaire pour la participation au verre de l'amitié (contrôle obligatoire en cas de prestation traiteur).

ÉTAIENT PRESENTS :

Hugues	ANTOINE
Hugues	BAUDOT
Luc	BAUDRY
Michel	BEAUNEE
Patrice	BÉCHÉ
Jean-Luc	BECQUET
Bruno	BETHENOD
Bernard	BONVALOT
Florence	BOUCHARD
Marie-Odile	BOUDOT
Gérard	BROUILLON
Jean-Claude	BROUILLON
Gilbert	BURRIEL
Didier	CAILLOUX
Yolande	CHAPUIS
Roland	CHAPUIS
Denis	CHARLOT
Frédéric	CLAUDON
Eric	CLERC
Jean-Jacques	CLERC
Jean-Pierre	CLERC
Bénigne	COLSON
Xavier	COSTE
Jean-François	COLLARDOT
Xavier	COSTE
Fabrice	CUVILLIER

Michel	LAGNEAU
Franck	LALIGANT
Dominique	LANBER
Yves	LANIER
Vincent	LEPRETRE
Virginie	LEVIEL
Denis	MAILLER
Michel	MAROTEL
François	MARTIN
Dominique	MATIRON
Georges	MORIN
Jean-Noël	MORY
Emmanuel	PANOUILLOT
Bernard	PAUT
François	PERRIN
Pascal	PETOT
Olivier	PIRAT
François	POLETTE
Gaston	RAVAUT
Sylvain	REBEROL
Jean-François	RIOT
François	RIOTTE
Jean-Luc	ROSIER
Christian	ROY
Philippe	RUPIN
Patrick	RYSER

Eric	DE LAMARLIERE
Guy	DUPLUS
Martine	EAP-DUPIN
Claude	FONTAINE
Pascal	GRAPPIN
Michel	GUYOT
Hervé	GUENEAU
Christine	HARDY
Lionel	HOUEE
Laurent	HUTTE
Jacques	JACQUENET
Marc	JAUDAUX
Pascal	LACORDAIRE

Jean-Marc	SARRAZIN
Christine	SEGUIN-VOYE
Gérard	SILVESTRE
Jean-Louis	SIMONNET
Bernard	SOLIOT
Bernard	SOUBEYRAND
Bernard	SOUPAULT
Jérôme	THEVENEAU
Gilbert	THOREY
Daniel	TRUCHOT
Anne	VERPEAUX
Gérard	VERDREAU
Jean-Marie	VIRELY

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

- Didier RAYDON a donné pouvoir à Jean-Noël MORY ;
- Olivier GAUGRY a donné pouvoir à Jean-Luc ROSIER ;
- François MARQUET a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT ;
- Claude VERDREAU a donné pouvoir à Jérôme THEVENEAU ;
- Éric ALLEGRANZA a donné pouvoir à Hugues ANTOINE ;
- Didier PETITJEAN a donné pouvoir à Bruno BETHENOD ;
- Alain GRADELET a donné pouvoir à Anne VERPEAUX ;
- Philippe ALGRAIN a donné pouvoir à Jacques JACQUENET ;
- Catherine BURILLE a donné pouvoir à Bénigne COLSON ;
- Alain-Pierre BLANC a donné pouvoir à Jean-Luc BECQUET ;
- Pierre BOLZE a donné pouvoir à Jean-Marie VIRELY ;
- Marie-Odile LABEAUNE a donné pouvoir à Xavier COSTE ;
- Geneviève PELLETIER a donné pouvoir à Virginie LEVIEL ;
- Didier TOUBIN a donné pouvoir à Luc BAUDRY

PARTICIPAIENT A LA REUNION :

- Denis BOURLIER, Responsable Affaires Générales et Finances ;
- Nathalie BLANC, Responsable Communication, Relations publiques et Protocole ;
- Bruno KABLITZ, Responsable Services techniques ;
- Pascaline FISCH, Responsable de la Cellule énergie.

Le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, accueille et remercie les délégués présents.

80 délégués ont signé les feuilles d'émargement. Le Président annonce que le quorum de 72 délégués est atteint. Il ouvre par conséquent la séance. **14 pouvoirs** ont été donnés.

1) Allocution du Président :

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

Il rappelle que, lors du précédent comité syndical du 29 octobre, les membres ont validé les différentes hypothèses qui vont permettre aujourd'hui de tenir le Débat d'Orientation Budgétaire.

Depuis le début de l'année, une réflexion stratégique a été mise en œuvre sur les missions du SICECO ainsi que sur une évolution de la répartition des fonds propres.

Lors des différentes rencontres, Comités, réunions de CLE, Commissions techniques et réunions du Bureau, chacun a pu apprécier la nécessité de conduire une telle réflexion.

Des adhérents se sont inquiétés. Peut-être ont-ils mal compris la démarche mais le Président tenait à les rassurer. Il ne s'agit pas de diminuer l'accompagnement global apporté par le SICECO, qui pour bon nombre d'entre eux s'avère précieux.

Il s'agit plutôt de s'interroger sur cet accompagnement et de le flécher sur des activités qui répondent aux besoins prioritaires liés aux problématiques actuelles, en priorité bien sûr ceux induits par la lutte contre le réchauffement climatique.

Suite à l'intervention de Monsieur Cochet du cabinet KPMG lors du précédent Comité, de nombreuses incertitudes ont surgi, notamment sur les recettes.

Qu'en sera-t-il de la TCCFE ? De l'enveloppe FACÉ ? Du nouveau contrat de concession d'électricité en 2029 ?

A cela s'ajoute la préoccupation des adhérents :

- Quelles seront les conséquences de la crise sanitaire ?
- Quelles répercussions sur les budgets communaux et communautaires du « Quoi qu'il en coûte » ?
- La baisse des dotations, la hausse des factures, la réglementation qui entraîne des surcoûts (notamment la réglementation sur les chaudières fioul ou encore le décret « Éco Énergie Tertiaire »).

Autant de sujets d'inquiétude.

Il ne faut pas perdre de vue que le SICECO est confronté également à ces inquiétudes, d'où la réflexion stratégique et la nécessité de valider certaines évolutions lors de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, notamment les nouvelles modalités financières qui permettraient de dégager des marges de manœuvre. Mais attention, il n'est pas dans la vocation du syndicat d'énergie de s'enrichir.

Ces fonds propres, s'ils sont dégagés, c'est bien entendu pour les redistribuer dans des activités répondant aux besoins des adhérents et permettant ainsi au territoire du syndicat d'atteindre les obligations de la transition énergétique à savoir :

- ✓ la baisse des consommations énergétiques, que ce soit dans l'éclairage public et dans les bâtiments,
- ✓ le développement des énergies renouvelables et la mobilité bas carbone avec un objectif d'efficacité quant au CO2 évité.

Ces axes de développement sont nécessaires à la réussite de la transition énergétique.

Tout comme l'ingénierie mutualisée que peut apporter le SICECO dans ces domaines, auprès de tous les adhérents, notamment les plus petites communes qui n'ont pas les moyens financiers d'en disposer.

Dégager des fonds propres maintenant permet aussi de maintenir ces activités sans recourir à l'emprunt. Savoir comment dégager des fonds propres permettra demain d'anticiper les pertes de recettes.

Les missions historiques ne sont pas oubliées, comme le réseau électrique et l'éclairage public qui prennent toujours une très grande place dans le budget.

Actuellement, la situation financière du SICECO est saine.
Mais qu'en sera-t-il demain avec toutes les incertitudes sur les recettes ?

Le Président ouvre ensuite la séance consacrée au débat d'orientation budgétaire.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Anne Verpeaux est désignée comme secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du Comité du 29 octobre :

Le Président demande si le compte-rendu du précédent Comité suscite des observations de la part de l'Assemblée.

La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

4) Communication du procès-verbal de la dernière réunion de Bureau du 20 octobre :

Le Président demande aux membres du Comité si la communication du procès-verbal de la réunion de Bureau du 20 octobre suscite des questions particulières.

Les membres du Comité n'ont pas de question, le Président poursuit par conséquent l'ordre du jour.

5) Affaires générales et Finances - Ressources Humaines - Commande Publique :

Finances :

Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2022

Monsieur Grappin, 1^{er} Vice-Président et rapporteur, présente aux membres du Comité les grandes lignes des orientations possibles sur les problématiques techniques et budgétaires envisagées pour l'année 2022, qu'il soumet à leur réflexion et avis.

Il explique que c'est la 1^{ère} fois qu'il y a autant d'incertitudes depuis qu'il présente le DOB et les budgets au SICECO. Il appuie son exposé sur la présentation faite par le cabinet KPMG lors du précédent Comité.

Il rappelle que selon les hypothèses retenues par le gouvernement, la croissance devrait retrouver son niveau de 2019 en 2023 ce qui implique que la dynamique des recettes de l'Etat ne progressera pas avant cette date.

Il ajoute que le plan de relance de 100 Mds € devra bien être remboursé tout comme les entreprises devront rembourser leur prêt garanti par l'Etat. De plus, au niveau de l'activité des entreprises, il y a de nombreuses inconnues sur les effets de l'inflation, de la hausse des matières premières, du manque de main-d'œuvre, et d'une reprise de la pandémie sur une longue durée.

Tous ces éléments génèrent de grosses difficultés pour estimer avec précision les recettes et les dépenses dans un cadre pluriannuel.

Monsieur Grappin explique ensuite que cette incertitude impacte toutes les collectivités avec des risques sérieux d'effet ciseau sur leur section de fonctionnement et une baisse de leur épargne, d'un risque d'une hausse du coût de l'emprunt et d'une crainte plausible du retour d'un système similaire à la contribution au redressement des finances publiques qui frapperait directement les dotations des adhérents.

En ce qui concerne le SICECO, de nombreuses incertitudes plus ciblées sont présentes, telles :

- une baisse du FACE,
- une mise en place de frais pour la gestion de la TCCFE par la DGFIP,
- une nouvelle réforme de l'organisation des collectivités territoriales après les élections présidentielles.
- la suppression à terme de la convention de partenariat avec Enedis.

Monsieur Grappin précise que, compte tenu de toutes ces inconnues, il faudra anticiper une baisse des recettes et préparer une réorganisation de l'utilisation des crédits du SICECO.

Il procède ensuite à la présentation des annexes du rapport d'orientation budgétaire avant de procéder à la lecture de ce dernier afin de présenter aux membres du Comité les hypothèses retenues pour la construction des budgets primitifs 2022 du SICECO. Ce travail sera engagé au début 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des 94 votants (80 présents et 14 pouvoirs), prend acte de la communication du rapport budgétaire et financier servant de base au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022, et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022.

Ce document est disponible sur : le site internet www.siceco.fr, rubriques "actualités" ou "décisions des Assemblées".

6) Questions diverses

Aucun point particulier non inscrit à l'ordre du jour n'est abordé.

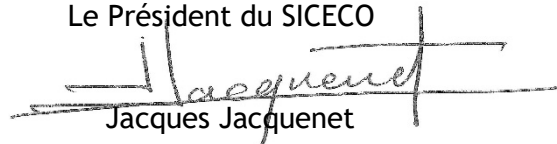
7) Agenda :

- **Lundi 29 novembre - 10h30 : COTECH SEML Côte-d'Or Énergies (SICECO)**
- **Mardi 30 novembre - 9h00 : Commission Affaires Générales et Finances**
- **Mercredi 1^{er} décembre - 9h00 : Commission Énergie/Transition énergétique**
- **Lundi 6 décembre - 11h00 : CA SEML Côte-d'Or Énergies (SICECO)**
- **Mercredi 8 décembre - 9h00 : Réunion de Bureau (attention date modifiée)**
- **Jeudi 9 et vendredi 10 décembre : salon des maires de la Côte-d'Or**
- **Vendredi 17 décembre - 17h00 : Assemblée générale à Malain (vote du budget 2022)**
- **Lundi 10 janvier 2022 - 11h00 : AG SEML Côte-d'Or Énergies (SICECO)**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 18h30.

Fait à Dijon, le 6 décembre 2021

Le Président du SICECO


Jacques Jacquenet